



## LA RÉDUCTION DE LA CONTREBANDE INTERNATIONALE DU TABAC: UNE PRIORITÉ POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

La contrebande du tabac présente un sujet idéal de coopération internationale par l'intermédiaire de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (FCTC), parce que c'est un problème qui ne peut pas être adressé effectivement au niveau national. Environ, un tiers de toutes les exportations de cigarettes n'atteignent jamais leur destination. Elles disparaissent dans le lucratif marché noir des produits du tabac.

La contrebande du tabac nuit sérieusement à la santé publique car elle ignore les lois fiscales du tabac dans le monde entier. Ceci permet aux fumeurs de se procurer des cigarettes qui ont été exonérées d'impôts. Dans ces cas-là, les fumeurs qui sont sensibles aux prix et qui pourraient autrement s'arrêter de fumer, continuent de se procurer des cigarettes bon marché. En plus, la contrebande prive les gouvernements d'une source de revenu national important pour la lutte anti tabagiste et la création d'autres programmes de santé publique.

L'industrie du tabac soutient que les impôts élevés du tabac sont la cause principale de la contrebande de cigarettes, et que la réduction des impôts est le seul traitement efficace. À vrai dire, le prix n'est qu'un des facteurs qui influencent les taux de contrebande. D'autres facteurs plus importants comprennent : la complicité de l'industrie du tabac vis-à-vis de la contrebande, qui est maintenant bien documentée; le manque de contrôles convenables sur les produits du tabac dans le commerce international; l'existence des réseaux de contrebande bien établis; la distribution du tabac sans licence; le relâchement des lois d'anti-contrebande; les impositions basses; et dans certains pays, la corruption officielle!

Dû au fait que la plupart des cigarettes passées en contrebande sont détournées dans le marché noir avant d'être imposées, elles peuvent être vendues à grand bénéfice presque n'importe où. Ceci explique pourquoi la contrebande est beaucoup plus répandue parmi les pays avec des impôts sur le tabac peu élevés, où l'imposition tend à être relâchée; et moins répandue dans les pays qui ont des impôts élevés sur le tabac, ou la conformité aux lois d'impôts est généralement bonne.

Dans la plus part des cas, contraire à ce que l'industrie du tabac suggère, la réduction des impôts du tabac dans un certain pays ne résoudra pas le problème de la contrebande dans ce pays, et n'affectera pas la contrebande à un niveau global.

Tous les pays du monde ont intérêt à adhérer à la protection de l'intégrité de leurs frontières, leurs mesures de santé publique, et de leur revenu. Aussi, il y a une forte tradition d'accords internationaux à fin de réduire le trafic de produits de contrebande tels que : les armes, les produits pharmaceutiques, l'alcool et les drogues illégales. Il y a également des systèmes de lois bien établis pour réduire la contrebande de ces produits. Malheureusement, ces systèmes n'ont pas encore été appliqués aux produits du tabac.

Les avant-projets initiaux de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (FCTC) et d'un protocole anti-contrebande proposent plusieurs dispositions utiles, comprenant:

- La création d'un système complet qui permet de marquer les produits du tabac, à fin d'identifier les produits de contrebande, y compris les impôts payés et pays d'origine;
- Le licensement obligatoire de toutes les parties impliquées dans la distribution des produits de tabac;
- Les obligations d'enregistrement pour toutes les parties impliquées dans le commerce du tabac à fin d'aider les efforts contre la contrebande;
- L'augmentation de la priorité et de la sophistication des efforts contre la contrebande du tabac, y compris l'utilisation de: meilleurs systèmes de détection, nouvelle technologie de balayage, techniques avancées de gestion des risques, amélioration de la coopération entre les organismes gouvernementaux compétents, et l'augmentation de du nombre et de l'entraînement du personnel travaillant dans les unités d'imposition des impôts;
- La création d'un corps technique international, financé par pays en proportion à leur financement de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui aiderait les signataires à la convention le partage d'information, formation, l'assistance technique, recherche et les ressources, avec une attention spéciale aux besoins de financement des pays en voie de développement; et
- L'élimination de la vente du tabac hors taxes.

Les mesures complémentaires qui devraient être considérées en tant qu'éléments d'un protocole final comprennent:

- La réforme complète du système de transport des produits de tabac dans le commerce international, y compris une condition qui force le pays destinataire, et tous les pays par la quels une cargaison passe, de fournir des permis spécifiques, licences ou autorisations avant qu'une cargaison soit délivrée dans le commerce international. Une considération sérieuse devrait également être accordée à la possibilité d'établir un système par lequel un impôt du tabac, ou un lien équivalent, serait reçu avant la distribution des cargaisons dans le commerce international.
- Un accord entre les pays impliqués d'exercer la juridiction maximale permise en vertu du droit international au-dessus de leurs ressortissants (sociétés et individus) impliqués dans la contrebande de cigarettes en dehors de leur territoire; et
- Un accord entre tous les pays impliqués de mettre en application un système de récompenses pour l'information menant aux convictions de ceux impliqués dans la contrebande internationale des cigarettes.

La création d'un protocole contre la contrebande à la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (FCTC) peut offrir des gains considérables pour la santé publique. Le protocole peut-être basé en grande partie sur des mesures déjà mises en place par d'autres accords internationaux tels que ceux qui régissent le marché des armes à feu, les produits pharmaceutiques, l'alcool et d'autres produits sujets à des taux élevés de contrebande. Le protocole empêcherait la contrebande par l'imposition de certaines clauses spécifiques. De plus, le protocole stimulerait la volonté politique et augmenterait l'engagement de ressources essentielles pour éliminer les taux élevés de contrebande qui ont lieu de nous jours.